

## PRODUCTION.

cations versées aux provinces à ces fins, durant les quatre années 1914-15 à 1917-18. Un rapport sur l'application de cette loi pendant l'année 1915-16, daté du 31 décembre 1916, a été publié comme document parlementaire No 15c, 1917.

14.—Allocations faites aux Gouvernements provinciaux, en vertu de la loi d'Instruction agricole, 1914-15—1917-18.

Provinces.	1914-15.	1915-16.	1916-17.	1917-18.
	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard.....	27,832.81	29,138.28	30,443.75	31,749.22
Nouvelle-Ecosse.....	61,144.45	68,001.87	74,859.28	81,716.69
Nouveau-Brunswick.....	49,407.20	54,308.40	59,209.60	64,110.80
Québec.....	187,409.16	215,310.70	243,212.23	271,113.76
Ontario.....	230,868.83	266,013.64	301,158.45	336,303.26
Manitoba.....	58,075.45	64,421.31	70,767.21	77,113.11
Saskatchewan.....	61,152.31	68,011.04	74,869.76	81,728.48
Alberta.....	51,310.41	56,528.82	61,747.22	66,965.62
Colombie Britannique.....	52,799.38	58,265.94	63,732.50	69,199.06
Collèges vétérinaires.....	20,000.00	20,000.00	20,000.00	20,000.00
<b>Totaux.....</b>	<b>800,000.00</b>	<b>900,000.00</b>	<b>1,000,000.00</b>	<b>1,100,000.00</b>

**Stocks de Grain en Canada.**—En 1915 et 1916, le Bureau des Recensements et Statistiques a institué des enquêtes, concurremment avec la Division de l'Inspection du grain, du ministère du Commerce, dans le but de déterminer, aussi exactement que possible, la quantité totale de blé se trouvant dans le pays à une certaine date; en 1915, cette date était le 8 février et en 1916, le 31 mars. Cette année, une enquête similaire a été faite au 31 mars 1917, mais son champ a été étendu de manière à comprendre l'avoine, l'orge et le lin aussi bien que le blé; on a fait usage de questionnaires préparés par le Bureau des Recensements et Statistiques et envoyés aux gérants des élévateurs, des minoteries et des compagnies de chemin de fer leur demandant d'indiquer les quantités exactes de blé, de farine de blé, d'avoine, de farine d'avoine, de gruau d'avoine, d'orge, de farine d'orge, de lin et de farine de graine de lin en mains ou en transit le matin du samedi 31 mars 1917. Les quantités de grain entreposé dans les élévateurs terminus de Fort William et de Port Arthur et dans les élévateurs régionaux du gouvernement à Calgary, Moosejaw, Saskatoon et Vancouver et celui du chemin de fer Canadien Pacifique à Transcona ont été fournies par le Bureau de la Commission des Grains du Canada. Le grain se trouvant dans les élévateurs publics de l'est a été recensé, partiellement au moyen de questionnaires retournés directement, et partiellement au moyen des rapports publiés par la Division de l'Inspection du Grain, du ministère du Commerce, dans le Weekly Bulletin du 9 avril 1917. En ce qui concerne la quantité de grains que l'on estime être chez les fermiers au 31 mars, on s'est servi des réponses faites au questionnaire annuel envoyé aux correspondants agricoles du Bureau des Recensements et Statistiques.